

*Bell Canada—Loi*

Canadiens aussi bien que les Arabes en ont profité. En tentant d'accroître ses recettes et de réaliser des profits raisonnables, Bell Canada a constaté que le CRTC voulait les inclure dans ses recettes ordinaires et abaisser ses taux. Je ne peux me prononcer sur le bien-fondé de la requête globale de Bell pour des majorations de taux et les ordres du CRTC en vue de restreindre ces majorations. Toutefois, nous nous sommes rendu compte en l'occurrence qu'on sévissait dans une certaine mesure contre Bell Canada parce que la société cherchait à s'imposer sur un important marché international. Si elle a fait des millions de dollars de bénéfices, cela semblait enlever un peu de poids à sa demande d'augmentation raisonnable des tarifs téléphoniques. Le gouvernement canadien et le CRTC devaient essayer de trouver un compromis entre encourager Bell Canada à être à la pointe de l'industrie sur le plan international et protéger les consommateurs canadiens. Je pense que ce sont les possibilités de saisie de marchés qui ont conduit à la réorganisation de Bell Canada.

En quoi constituait cette réorganisation? Elle était complexe, mais, comme l'a dit Mark Twain, au cœur de toute chose compliquée se trouve un élément simple. Ce principe simple, c'était que la partie réglementée de la compagnie téléphonique pourrait continuer à l'être, mais que le secteur constitué par les diverses entreprises de Bell devait avoir suffisamment de souplesse pour soutenir la concurrence internationale. J'ai été attristé par l'intervention du député néo-démocrate à propos de ce projet de loi. Il n'a pas essayé d'encourager cet aspect des opérations de Bell. Nous voulons que Bell soit une force internationale dans le secteur des télécommunications. Nous voulons qu'elle ait suffisamment de liberté à cet égard. C'est l'objet de ce projet de loi.

Lorsque les Entreprises Bell Canada ont été autorisées à se constituer en société de portefeuille détenant Bell Canada, on a avancé qu'il devrait y avoir une étude des pouvoirs du CRTC. Ces pouvoirs sont définis dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Nous pourrions peut-être apporter quelques changements. Je suppose que cela pourra être fait en comité. J'appuie ce projet de loi proposé par le gouvernement. Je l'appuie parce qu'il essaie de parvenir à un équilibre entre la compétitivité internationale et la réglementation destinée à protéger le consommateur.

● (1620)

**M. le vice-président:** Questions ou observations?

**M. Orlikow:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Ne voit-il pas que la possibilité pour Bell Canada de se diversifier et de se livrer à des opérations comme celles qu'elle poursuit en Arabie Saoudite, dépend des profits qu'on lui garantit en tant que compagnie de téléphone réglementée? Le député ne pense-t-il pas que les abonnés canadiens de Bell devraient en profiter, ces abonnés qui par leurs factures téléphoniques, contribuent à ces bénéfices qui ont permis à Bell Canada de se développer et d'entreprendre ce qu'elle et d'autres compagnies—j'aurais d'autres questions à ce sujet—ont été en mesure de faire en Arabie Saoudite et dans d'autres pays? Le député ne pense-t-il pas que les abonnés de Bell Canada qui ont contribué à la croissance de Bell devraient pouvoir en profiter par le biais de l'utilisation des bénéfices que Bell réalise dans ces différentes filiales pour continuer à bénéficier de services téléphoniques à bas prix?

**M. Hockin:** Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question. Tout d'abord, la possibilité pour Bell de décrocher ce contrat en Arabie Saoudite était basée principalement sur son expertise, et non sur l'argent des abonnés. Sa grande expertise lui a permis d'offrir le genre de services que le gouvernement d'Arabie Saoudite recherchait. Dans ce cas particulier, Bell Canada n'a eu à fournir que très peu d'argent. Tout a été fourni par le gouvernement d'Arabie Saoudite. Il n'était donc pas nécessaire d'avoir recours à de l'argent venant des abonnés. Il n'y a jamais eu de meilleure affaire. Il a probablement choisi un exemple malheureux en disant que c'est l'argent des abonnés qui sert à financer ce contrat.

Toutefois, le député a raison lorsqu'il dit qu'il faut trouver un équilibre en ce qui concerne les recettes qui viennent du secteur de Bell Canada protégé par un monopole, pour qu'elles ne soient pas utilisées outre mesure pour soutenir les autres éléments des Entreprises Bell. C'est exactement l'équilibre que ce projet de loi essaie de trouver.

**M. Orlikow:** Monsieur le Président, le député sait-il que Bell n'est pas la seule compagnie à travailler en Arabie Saoudite? Il y en a d'autres. Je sais que le Manitoba Telephone System, qui est un service public, fait aussi des travaux dans ce même pays pour améliorer le réseau téléphonique. Tous les bénéfices que réalise cette société en Arabie Saoudite seront réinvestis dans cette société. Et puisqu'il s'agit d'un service d'utilité publique, elle s'en servira pour subventionner le tarif téléphonique dans cette province.

Je voudrais poser une autre question au député. Se rend-il compte que Bell-Canada et les autres compagnies de téléphone feraient de moins bonnes affaires si le gouvernement permettait au CNCP de leur faire concurrence dans le domaine des interurbains? Bell Canada réalise d'importants bénéfices sur les appels interurbains. C'est pour cette raison qu'elle a pu maintenir le coût du téléphone et le tarif téléphonique assez bas. L'expérience américaine montre que la concurrence sur les appels interurbains a fait augmenter le coût des appels locaux. Or, si jamais on faisait de même au Canada, Bell verrait ses bénéfices tomber et les abonnés dans la circonscription du député et dans le reste de l'Ontario et du Québec paieraient beaucoup plus cher pour le service local. Nous prétendons qu'une partie des bénéfices que cette société réalise dans d'autres domaines, où elle s'est lancée grâce aux recettes de son réseau téléphonique, devrait servir à subventionner le tarif téléphonique à London et dans d'autres régions de l'Ontario et du Québec.

**M. Hockin:** Monsieur le Président, il vaudrait certes la peine d'examiner plus attentivement le point de vue du député, car les consommateurs vont poser une question analogue probablement. Mais je considère que son analyse part d'idées préconçues et dépassées en ce qui concerne les activités de Bell Canada. Il n'y a pas que la modification de l'équilibre entre les interurbains et les appels locaux qui va influencer sur le coût du service local. Il a bien d'autres choses que Bell Canada voudrait et pourrait faire pour réaliser des bénéfices susceptibles de compenser une marge de rendement réduite à cause de la concurrence accrue dans le domaine des interurbains. Je songe notamment aux téléphones mobiles et à d'autres activités.

Mais le plus important, c'est que le député est contre la concurrence. Et pourtant, il y a belle lurette que les Canadiens voudraient qu'il y ait davantage de concurrence dans le